



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 octobre 2013

Présidence: M. Moritz de HADELN

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 52 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014;
ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que proposé par la Municipalité;
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Le délai référendaire de 20 jours court dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Moritz de Hadeln



La secrétaire:

Mireille Tacheron